



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

## Dons aux associations : prolongement du plafond à 1 000 € de la déduction fiscale pour 2021

Publié le 14 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Restaurants du cœur, Croix-Rouge, Secours catholique, Secours populaire... Vous faites des dons à des associations venant en aide à des personnes en difficulté (dispositif « *Coluche* ») ? Sachez que le plafond de la réduction d'impôt de 75 % qui avait été porté à 1 000 € en raison de la crise sanitaire et économique restera à cette hauteur un an supplémentaire pour l'imposition des revenus de l'année 2021.

Les dons à des associations qui assurent la fourniture gratuite de nourriture ou de soins médicaux ou qui favorisent le logement de personnes en difficulté, en France et à l'étranger, bénéficient d'une réduction d'impôt correspondant à 75 % des versements retenus dans une certaine limite.

En raison du contexte socio-économique défavorable, l'article 187 de la Loi de finances pour 2021 proroge le relèvement à 1 000 € de ce plafond jusqu'au 31 décembre 2021.

Cet avantage fiscal a été appliqué une première fois à titre exceptionnel pour l'imposition des revenus de l'année 2020, il est donc reconduit pour l'imposition des revenus de l'année 2021.

➔ **A savoir :** Une fois le plafond de 1 000 € atteint, le surplus retombe dans le régime de droit commun avec une réduction d'impôt de 66 %.

### Textes de loi et références

- Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 [↗ \(https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/12/29/ECOX2023814L/jo/texte\)](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/12/29/ECOX2023814L/jo/texte)

### Et aussi

- Impôt sur le revenu - Dons aux associations et organismes d'intérêt général [↗ \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F426\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F426)
- Dons aux associations : quelle réduction d'impôt ? [↗ \(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14526\)](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14526)

### Pour en savoir plus

- J'ai fait des dons à une association. Que puis-je déduire ? [↗ \(https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/jai-fait-des-dons-une-association-que-puis-je-deduire\)](https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/jai-fait-des-dons-une-association-que-puis-je-deduire)  
*Ministère chargé des finances*

### Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

### Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

### **Nos partenaires**

- 

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0